

REGLEMENT PARTICULIER



2ème RALLYE REGIONAL VHC DE CHARTREUSE 30 ET 31 AOÛT 2025



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **07 juillet 2025**

Ouverture des engagements : **15 juillet 2025**

Clôture des engagements : **18 août 2025**

Parution du carnet d'itinéraire (road book) :

Dimanche 24 août 2025 de 8h00 à 15h00 au Bar chez Mireille – PMU, 13 rue Pasteur, 38380 Saint-Laurent-du-Pont

Et

Vendredi 29 août 2025 de 8h00 à 16h00 chez RTEC ZA Grange Venin, 38380 Saint-Laurent-du-Pont

Dates et heures des reconnaissances : **Voir article 6.2.P**

Vérifications administratives le **samedi 30 août 2025 de 7h30 à 11h30** Cinéma le Cartus Place de l'église
38380 Saint Laurent du Pont.

Vérifications techniques le **samedi 30 août 2025 de 7h45 à 11h45** Cinéma le Cartus Place de l'église 38380
St Laurent du Pont

Heure de mise en place du parc de départ le **samedi 30 août 2025 à 7h50** Place du 19 mars 1962 38380
Saint Laurent du Pont.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le **samedi 30 août 2025 à 11h00** au PC maison des associations
place de la mairie 38380 Saint Laurent du Pont.

Publication des équipages admis au départ le **samedi 30 août 2025 à 12h45** Place du 19 mars 1962 38380
Saint Laurent du Pont.

Publication des heures et ordres de départ le **samedi 30 août 2025 à 12h45** Place du 19 mars 1962 38380
Saint Laurent du Pont.

Départ de la 1er Voiture (VHC) Etape 1 le **samedi 30 août 2025 à 14h00** Place du 19 mars 1962 38380 Saint
Laurent du Pont. Les VHC partiront devant les modernes.

Publication des résultats partiels le **samedi 30 août 2025, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent**
Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont.

Départ de la 1er Voiture (VHC) Etape 2 le **dimanche 30 août 2025 à 7h30 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont. Les VHC partiront devant les modernes.**

Arrivée Finale du Rallye 1er Voiture le **dimanche 30 août 2025 à 14h06 Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont.**

Vérification finale le **dimanche 30 août 2025 à l'arrivé du rallye, Lieu: Atelier JACQUES POINT, 530 Route d'Entre-Deux-Guiers, 38380 Saint Christophe sur Guiers.**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le **dimanche 30 août 2025, ½heure après l'arrivée du dernier concurrent Place du 19 mars 1962 38380 Saint Laurent du Pont.**

Remise des prix le **dimanche 30 août 2025 sur le podium (suivant arrivée finale) Place du 19 mars 1962 38380 St Laurent du Pont.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 31ème rallye automobile régional moderne en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes N° R35 en date du **mercredi 7 mai 2025** et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 360 en date du **mercredi 7 mai 2025**

Comité d'Organisation

Président : M. CAPPELETTI Olivier

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Dauphinoise 7 rue de l'industrie 38320 Eybens

Téléphone : 06 66 54 18 86

Mail : contact@asadauphinoise.com

Site internet : <https://www.asadauphinoise.com>

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise 7 rue de l'industrie 38320 Eybens – 06 66 54 18 86

Organisateur technique

Nom : **Comité d'Organisation du rallye automobile de Chartreuse (CORAC)**

Adresse : 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles

mail : rallyedechartreuse@gmail.com

Site internet : <http://www.rallyedechartreuse.com>

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Identique au rallye moderne

Directeur de Course VHC

M. GAGNAIRE Patrick

Licence n°3062

Commissaire Technique responsable des VHC

M. BORDERON Loys

Licence n°183288

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Chartreuse compte pour la coupe de France des Rallyes VHC 2025, coefficient 1, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2025 et le challenge des rallyes Patrice Montagnat de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Montagnat obligatoire auprès de l'ASA Dauphinoise)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du vendredi 22 août 2025 pour les vérifications administratives et Les vérifications techniques.

Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et aux vérifications techniques avec sa voiture conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 2ème rallye régional de Chartreuse VHC doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site FFSA inscriptions à l'adresse suivante www.ffsa-inscriptions.org

Le règlement sera consultable sur le site de l'ASA Dauphinoise <https://www.asadauphinoise.com>

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements et les photocopies des permis et des licences, au plus tôt le mardi 15 juillet 2025 et au plus tard le lundi 18 août 2025 (cachet de la poste faisant foi) à :

ASA DAUPHINOISE
Maison Des Sports
40 Avenue Marcellin Berthelot
38100 Grenoble

Attention: Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçue sans règlement ne sera pas prise en compte.

Règlement de l'engagement par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par virement avec le RIB ci-dessous:

Domiciliation **CCM VIF IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC : CMCIFR2A**

Attention : pour les règlements par virement merci de préciser l'équipage dans le motif du virement et il est impératif d'envoyer la feuille d'engagement par la poste.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en moderne limité à 140, l'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories (moderne ou VHC) pour un maximum de l'ensemble des participants à 160 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :

- Photocopie des permis de conduire
- Photocopie des licences

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.

50 % pour les demandes reçues entre 7 jours et 3 jours avant l'épreuve.

100 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le mercredi 27 août 2025

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance aux Echelles **à partir du samedi matin uniquement (INTERDICTION DE PERCER LE REVETEMENT POUR FIXER LES TONNELLES)**

Le parc d'assistance est défini par différentes zones dans le plan annexé au road-book.

Un seul véhicule d'assistance badgé par voiture de course sera admis dans le parc.

Aucune remorque ne devra stationner dans le parc d'assistance, elles devront être garées à la DDE avenue de la gare 38380 Saint Laurent du Pont.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité facultative des organisateurs est la suivante :

Plaque d'immatriculation avant : Jacques POINT

Angle pare-brise coté pilote : RTEC

Angle pare-brise coté copilote : Exel Home

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional de Chartreuse représente un parcours de 237,34 km.

Il est divisé en 2 étapes, 1 section lors de la première étape et 2 sections lors de la deuxième étape.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 Attignat-Oncin	4.90 km
ES2 Merlas	5.70 km
ES3 et 5 Grand Vivier	7.70 km
ES4 et 6 Miribel les Echelles	6.50 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

dimanche 24 août 2025 ou le vendredi 29 août 2025 de 8h00 à 17h00

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse et le non-respect du code de la route, les routes sont également fréquentées par des riverains et des véhicules agricoles. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.**

Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens sauf pour la spéciale de Miribel Les Echelles pour laquelle il est autorisé de prendre uniquement les portions de la D82K à contresens.

C'est grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée. Cela afin de préserver la sécurité, la tranquillité des populations qui vous accueillent.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC. A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA. Une coupe ou Trophée seront remis à chaque participant sur le podium d'arrivée.

**La remise des prix se déroulera le
DIMANCHE 31 AOUT 2025**

Sur le podium d'arrivée

Place du 19 mars 1962

38380 St Laurent du Pont